

Index AI : IOR 41/016/2013

Critères proposés pour la sélection de candidats à la désignation comme membre du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires

Le président du Conseil des droits de l'homme nommera un nouveau membre du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires en mars 2014¹ et un autre en septembre 2014².

Les candidatures à ces postes devront être proposées sur la base de critères techniques, professionnels et autres.

La résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme (CDH) fixe « les critères généraux [...] d'une importance primordiale pour la nomination, la sélection et la désignation des titulaires de mandat : a) compétence ; b) expérience dans le domaine couvert par le mandat ; c) indépendance ; d) impartialité ; e) intégrité personnelle ; et f) objectivité. »

La décision 6/102 du CDH établit quatre critères techniques et objectifs (qualifications, compétences requises, compétences établies et flexibilité / inclination et temps disponible) à prendre en considération pour la sélection des titulaires de mandats des procédures spéciales.

Les listes ci-après sont destinées à faciliter l'interprétation de ces critères.

1. *Qualifications (et aptitudes) : diplôme ou expérience professionnelle équivalente, adaptés au poste à pourvoir, dans le domaine des droits humains.*

Liste des éléments souhaitables :

- Diplôme universitaire ou son équivalent dans une discipline directement liée au mandat, de préférence avec une spécialisation dans les domaines des droits humains, du droit international pénal ou du droit international humanitaire ;
- Publications universitaires ou autres (articles, études, rapports, mémoires ou tout autre écrit similaire apportant la preuve de connaissances approfondies) portant sur des questions relatives aux droits humains liées au mandat ;
- Excellentes aptitudes de communication à l'oral et à l'écrit dans au moins une des langues de travail de l'ONU (anglais, espagnol et français – la connaissance d'autres langues officielles de l'ONU ou couramment utilisées par l'organisation, comme l'arabe, le chinois ou le russe, serait également un atout) ;
- Vaste expérience de la prise de parole en public ainsi que de la communication et/ou de la collaboration avec les parties concernées, notamment les gouvernements, les forces de sécurité, les organisations intergouvernementales

¹ Groupe des États d'Afrique

² Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (GEOA)

(OIG), les institutions nationales de défense des droits humains, les organisations non gouvernementales (ONG), les médias et les acteurs non étatiques.

2. Expertise requise : *connaissance des instruments, normes et principes internationaux relatifs aux droits humains ; connaissance des mandats institutionnels liés au travail mené par l'ONU ou d'autres organisations internationales ou régionales dans le domaine des droits humains ; expérience professionnelle confirmée dans ce domaine.*

Liste des éléments souhaitables :

- Excellente connaissance du droit international relatif aux droits humains et des normes connexes ;
- Plusieurs années d'expérience pratique et de responsabilités croissantes dans le domaine des droits humains, en particulier en lien avec les disparitions forcées ou involontaires ou d'autres violations liées ;
- Bonnes connaissances du cadre juridique international et régional et de la jurisprudence concernant les personnes privées de liberté, les droits des victimes et de leur famille à indemnisation et à réadaptation, les poursuites et sanctions judiciaires envers les auteurs et autres questions en rapport, ainsi que des mandats institutionnels des Nations unies ou d'autres organisations internationales ou régionales dans ce domaine des droits humains.

3 Compétences établies : *compétence reconnue sur le plan national, régional ou international en matière de droits humains.*

Liste des éléments souhaitables :

- Expérience approfondie et concrète des enquêtes sur des cas ou aspects spécifiques des disparitions forcées ou involontaires ;
- Connaissance du travail des ONG, des institutions universitaires et d'autres experts dans le domaine des disparitions forcées ou involontaires ;
- Connaissance des recherches et/ou de la méthodologie d'établissement des faits en matière de droits humains ;
- Expérience approfondie de l'analyse critique des données quantitatives et qualitatives en matière de droits humains, afin d'étudier des cas individuels et d'identifier les tendances et les obstacles et afin de formuler des recommandations efficaces ;
- Capacité à mener des travaux de recherche tant à distance que sur le terrain, en fonction des besoins des missions d'établissement des faits ;
- Expérience du travail auprès d'autorités et d'autres acteurs responsables de cas ou d'aspects spécifiques de disparitions forcées ou involontaires et auprès de proches des victimes ;
- Une expérience de la présentation de cas de disparitions forcées ou involontaires devant des organismes judiciaires ou quasi-judiciaires serait également considérée comme un atout.
- Compréhension des vulnérabilités particulières des personnes et groupes spécifiques qui subissent de façon disproportionnée la pratique des disparitions forcées ou involontaires ;

- Compréhension du problème des représailles ou des actes d'intimidation auxquels sont exposées les personnes qui communiquent avec le Groupe de travail et les personnes qui ont fait l'objet d'une procédure urgente ou d'une allégation générale.

4. Flexibilité / disponibilité et temps nécessaire pour accomplir efficacement les tâches liées au mandat et pour respecter les exigences qui y sont rattachées, notamment en ce qui concerne la participation aux sessions du Conseil des droits de l'homme.

Liste des éléments souhaitables :

- Détermination à conduire des enquêtes à l'intérieur du pays concerné, dans toutes les régions du monde, sur des cas présumés de disparition forcée ou volontaire, ou des phénomènes qui peuvent les entraîner ;
- Aptitude et détermination à consacrer une part substantielle de son temps à la réalisation du mandat, ce qui implique la participation à au moins une mission sur le terrain par an, à trois réunions du Groupe de travail réparties dans l'année, à la préparation de rapports au Conseil des droits de l'homme (notamment le rapport annuel et les rapports de mission) et à des séminaires et autres réunions de l'ONU ;
- Capacité d'agir dans l'urgence et avec efficacité lorsque la situation nécessite une attention immédiate ;
- Engagement avéré en faveur des droits humains en général, et engagement en vue de défendre l'intégrité, l'objectivité, la discrétion, l'indépendance et l'impartialité du mandat du Groupe de travail ;
- Personnalité forte et indépendante, prête à remplir le mandat du Groupe de travail sous la pression politique.